

## Être alerté

Alerter consiste à avertir la population directement concernée d'un danger imminent ou en train de produire ses effets et susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des personnes.

Déclenchée en phase d'urgence par les autorités, l'alerte doit conduire à adopter un comportement réflexe de sauvegarde : **se mettre à l'abri dans un bâtiment** ou **évacuer**.

### Système d'alerte et d'information des populations

Le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) est un ensemble structuré d'outils de diffusion d'un signal ou d'un message – lors d'un événement de particulière gravité ou en situation de crise – aux personnes qui sont susceptibles ou sont en train d'en subir les effets.

Le SAIP assure une double fonction :

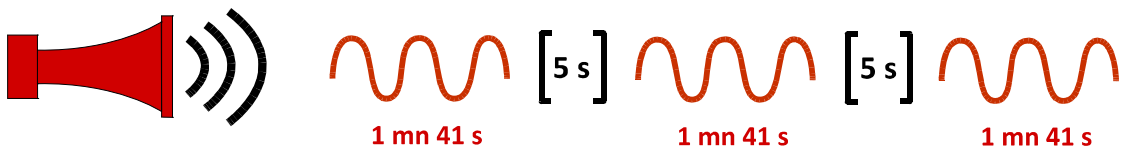
- l'**alerte**, afin que la population se mette immédiatement à l'abri du danger ;
- l'**information** pour préciser les consignes de sécurité à suivre en urgence et donner des indications sur l'évolution de l'évènement.

#### les sirènes

Elles assurent uniquement une fonction d'alerte. **Leur sonnerie est identique** quelle que soit la nature du danger.

#### le signal d'alerte national :

Il s'agit d'un signal sonore diffusé par les autorités destiné à avertir les personnes d'un danger imminent ou en train de produire ses effets, susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique et nécessitant un comportement réflexe de sauvegarde.



**L'ALERTE :** le signal est un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.



**LA FIN DE L'ALERTE :** le signal est un son non modulé de trente secondes.



**LES ESSAIS MENSUELS (effectués chaque premier mercredi du mois à midi) :** le signal est un son modulé, montant et descendant, d'une minute et quarante et une secondes.

Dans la Nièvre, 16 communes sont dotées d'une ou plusieurs sirènes SAIP.

 ARMES	 DECIZE	 SAINT-DIDIER
 BREVES	 DIROL	 SARDY-LES-ÉPIRY
 CERVON	 FLEZ-CUZY	 SURGY
 CLAMECY	 MARIGNY-SUR-YONNE	 VILLIERS-SUR-YONNE
 CHITRY-LES-MINES	 MONCEAUX-LE-COMTE	
 CORBIGNY	 NEVERS	

 risque d'inondation par rupture de digue (levées de Loire)

 risque de rupture de barrage (Pannecière)

### Stations de radio

Le ministère de l'intérieur et la société nationale de radiodiffusion RADIO FRANCE ont signé une convention relative à la diffusion de vigilance, d'alerte et d'information des populations dans les situations de crise relevant de la sécurité civile.

Dans le cadre de cette convention, la diffusion est prioritairement assurée par les stations locales FRANCE BLEU, mais n'exclut pas le recours aux autres stations RADIO FRANCE : France Inter, France Info, etc.

Dans la Nièvre, cette diffusion est assurée par FRANCE BLEU AUXERRE et éventuellement par d'autres radios locales (cf. tableau ci-dessous).

radio	ville	fréquence
<i>Médias disposant d'une convention avec la préfecture</i>		
FRANCE BLEU AUXERRE	Nevers	104.0
FRANCE BLEU AUXERRE	Decize	104.0
FRANCE BLEU AUXERRE	Cosne-Cours-sur-Loire	101.3
FRANCE BLEU AUXERRE	Clamecy – Corbigny	101.3
FRANCE BLEU AUXERRE	Château-Chinon	101.3

radio	ville	fréquence
<i>Médias ne disposant pas de convention avec la préfecture, mais susceptibles néanmoins de diffuser les alertes</i>		
SUD NIVERNAIS RADIO	Nevers	100.1
FLOTTEURS FM	Clamecy	91.0
RADIO MORVAN	Château-Chinon	95.8

### Automates d'appels

La préfecture dispose d'un système de diffusion d'alertes auprès des maires du département. Il permet d'alerter par téléphone la totalité ou une partie des 309 communes du département en situation de crise.

Certaines communes ou leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposent également d'un dispositif de diffusion d'alertes auprès de leur population. A titre d'exemple, la communauté d'agglomération de Nevers met en œuvre un automate d'appel dans les 12 communes membres de l'EPCI.

L'exploitant du barrage de Pannecière propose également aux habitants des communes situés à proximité du barrage un dispositif d'alerte similaire.

### Ensembles mobiles d'alerte



Les ensembles mobiles d'alerte (EMA) sont des dispositifs de type haut-parleur utilisés pour diffuser des messages vocaux d'alerte.

Installés sur des véhicules, ils permettent de prévenir rapidement l'ensemble des personnes situées dans une zone géographique déterminée.

Les EMA peuvent être utilisés par les sapeurs-pompiers, les forces de l'ordre, les services techniques ou la police municipale dans les communes équipées.

### **Réseaux sociaux**

La préfecture est présente sur les réseaux sociaux *FACEBOOK*™ et *TWITTER*™. En situation de crise ou d'urgence, ceux-ci seraient utilisés pour diffuser des informations et des consignes auprès de la population.

	PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE		@PREFET58
---	----------------------	---	-----------